

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	28

Numéro Délibération	11/2024
Mise en ligne le	29 janvier 2024

Convocation transmise le 19 janvier 2024

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents	M. Guy LAURET - M. Max RASCALOU - Mme Cécile VEILLON - M. Jean Paul FINART - Mme Béragère VALLES - M. Laurent VIDAL - Mme Catherine ITIER - M. Jean IBANEZ - Mme Ghislaine BONNEFILLE - M. Jean-Claude SALAS - Mme Pascale LOCK - M. Laurent TEISSIER - M. Xavier COMBETTES - Mme Géraldine GROLIER - Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER - Mme Sylvie COSTA - Mme Céline CLOTET - Mme Christelle MUSICCO - M. Jérémy GARCIA - M. Naïl AOURRAË - M. Raymond HAREL - M. Pierre BARRE - M. Frédéric SARROUY - M. Lionel ESPEROU - M. Sébastien CAMMAL
Représentés	Mme Christine OLIVA - Pouvoir à M Guy LAURET / M. François BATOCHÉ - pouvoir à M. Raymond HAREL / M. Anthony PEROTTI - pouvoir à M. Frédéric SARROUY
Excusés	/
Absente	Mme Sabrina ELKHEITER

### Objet de la délibération

**Renouvellement des membres élus du conseil d'administration du C.C.A.S.**

Monsieur Laurent TEISSIER rapporte l'affaire ;

Suite à la démission de Madame Valérie BONIOL, il convient de renouveler les membres élus du conseil d'administration du C.C.A.S.

Il est rappelé que par délibération du conseil municipal n°12/2020 du 17 juin 2020, le nombre de membres élus (égal au nombre des membres nommés) était fixé à six.

Après déclaration de candidatures et élection par vote à bulletins secrets à la proportionnelle au plus fort reste, sont désignés membres élus du conseil d'administration du C.C.A.S. :

Groupe « Objectif Vendargues 2020 »	Groupe « Bien Vivre à Vendargues »
<b>Membres titulaires :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Christine OLIVA</li><li>- Laurent TEISSIER</li><li>- Christelle MUSICCO</li><li>- Céline CLOTET</li><li>- Jean-Claude SALAS</li></ul>	<b>Membre titulaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sébastien CAMMAL</li></ul>

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant  
Abstentions : Néant  
Contre : Néant  
Pour : 28

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Guy LAURET



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.